

N° 2024/22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 27 mai 2024

Par suite d'une convocation en date du 21 mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 27 mai 2024 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

Étaient présents :

M. AUBERT Michel	Mme CORBILLON Céline
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. DEDIDIER Sylvain	Mme LEVEQUE Marie-José
M. FLECHON Vincent	Mme NURY Cassandra
M. HERNANDEZ Guy	Mme VALLIER France
M. LEVEBvre Jacques	
M. MATHIAN Christian	
M. THÉRY Jacques	
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à M. **JEANNE** Jean-Pierre
Mme **CHIVELAS** Brigitte a donné procuration à M. **VOLLE** Stéphane
Mme **CROS** Christelle a donné procuration à M. **CROS** Samuel

Absente non excusée

Mme **SAUVEBELLE** Sarah

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 06-27/05/2024

SUBVENTION HORS CADRE ASSOCIATIONS COUXOISES

Monsieur **THÉRY** Jacques, Adjoint au Maire, présente deux dossiers de demande de subvention hors cadre.

Ces dossiers émanent de l'association :

- « Arts et Mémoires » à l'occasion de la foire annuelle de printemps qui a eu lieu le 26 mai dernier.
Leur demande porte sur une aide à hauteur de 600,00 € pour un budget prévisionnel de 8 800,00 €.
- « Un Jour Un Lieu » à l'occasion d'un concert bal folk qui aura lieu le 02 juin prochain.
Leur demande porte sur une aide à hauteur de 400,00 € pour un budget prévisionnel de 2 350,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 2 abstentions (Monsieur DEDIDIER Sylvain et Monsieur LEFEBVRE Jacques) :

- **Décide** de valider une subvention pour l'Association « Arts et Mémoires » d'un montant de 250,00 €,
- **Décide** de valider une subvention pour l'Association « Un Jour Un Lieu » d'un montant de 150,00 €,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,
Maire



Christine GIGON,
Secrétaire de séance

